



Motion contre les évaluations d'écoles

Face à la tentative ministérielle d'imposer la mise en place d'évaluation d'école à la rentrée 2022/2023 et les années suivantes dans les écoles de Moselle,

Considérant que :

- Aucun texte réglementaire n'encadre aujourd'hui les évaluations d'école, qu'elles ne peuvent être considérées que comme une "expérimentation" et ne peuvent pas avoir de caractère obligatoire.
- La participation à une évaluation d'école ne figure pas dans les Obligations de Service Réglementaires des enseignants du 1er degré : rien dans les ORS ne peut leur imposer de mettre en œuvre une « auto évaluation », qui plus est avec les parents, les élèves, les personnels municipaux, les « partenaires » ou les élus locaux, ni de supporter une « évaluation externe » !
- Les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe, communiqués à la municipalité et aux représentants de parents permettraient à ces derniers de comparer, classer et s'ingérer dans le fonctionnement des écoles. Cela pourrait remettre en cause le cadre national de l'école publique et notre statut avec la multiplication de projets territoriaux imposés à chaque école dans la droite ligne de l'expérimentation marseillaise dont le Président Macron annonce la généralisation. Il s'agit clairement d'un nouvel outil dans la politique managériale et néolibérale du Président Macron, au même titre que les contrats d'accompagnement, les "écoles du futur", les cités éducatives, ... ; nouvel outil qui ressemble dangereusement à un audit d'entreprise ou une enquête de satisfaction.
- Ce dispositif pourrait conduire à des dérives clientélistes et des pressions sur les personnels, avec un risque d'aboutir à une politique de contractualisation pluriannuelle.

Les signataires demandent l'abandon des évaluations d'écoles et invitent les collègues à refuser de s'y engager en signant à leur tour et massivement cette motion qui sera portée aux autorités.

Au lieu de ces évaluations d'écoles chronophages et néfastes, nous demandons en priorité des moyens humains et que les équipes puissent disposer des 108 heures sans pression et sans injonction hiérarchique.

Les soussignés s'associent à cette motion et demandent l'abandon des évaluations d'écoles, auxquelles ils refusent de s'engager :

Nom	Prénom	Ecole	Commune	Signature

A envoyer à l'IEN de votre circonscription, au DASEN et en copie au syndicat snudifo57@gmail.com